

Conférence

Bâtiment, mieux concevoir pour éviter les déchets !

Mercredi 9 décembre 2015
Centre Condorcet à Pessac (33)

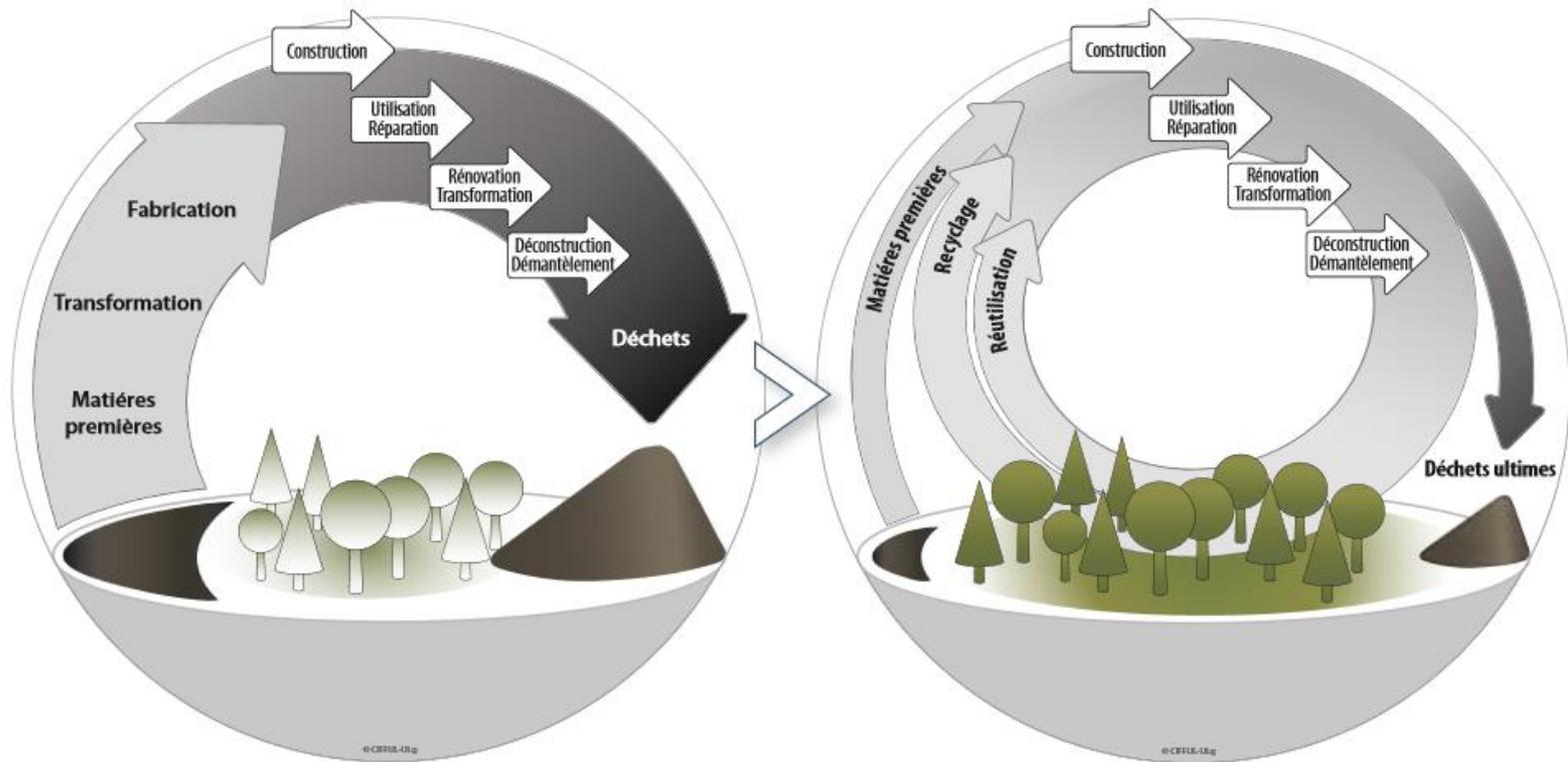


Réutilisation

Laurène FELIX, Nobatek

DÉFINITION

« Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau »
(ordonnance n°2010-1579 relative aux déchets)



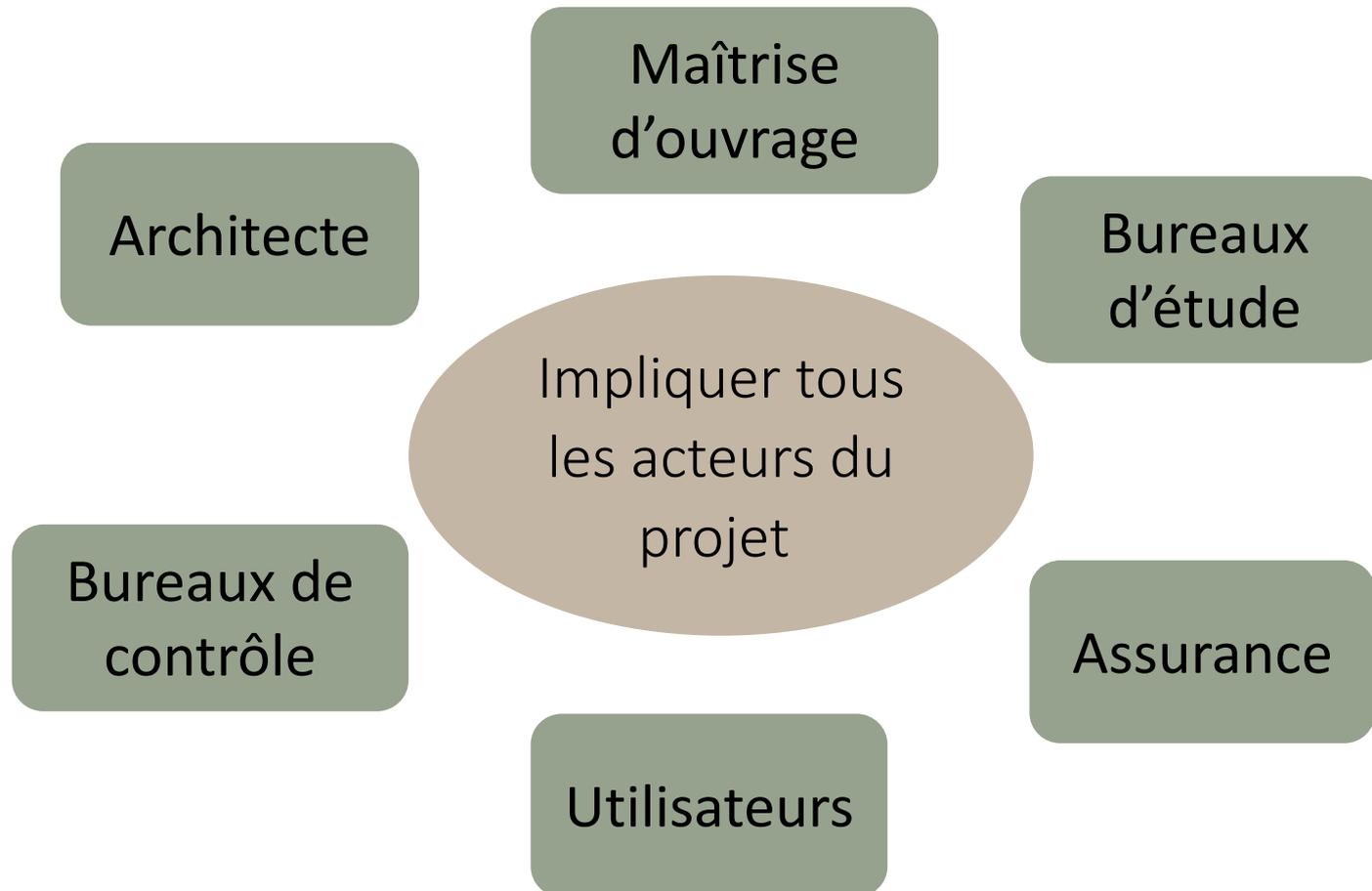
Source: "Réemploi/Réutilisation des matériaux de construction", Guide pratique, Ouvrage réalisé avec l'aide de la Région Bruxelles-Capitale et de la Wallonie.

POUR RÉDUIRE LES DÉCHETS

- ✓ Impliquer tous les acteurs
- ✓ Prendre en compte le temps nécessaire à l'utilisation de produit de récupération
- ✓ Permettre une flexibilité technique et économique

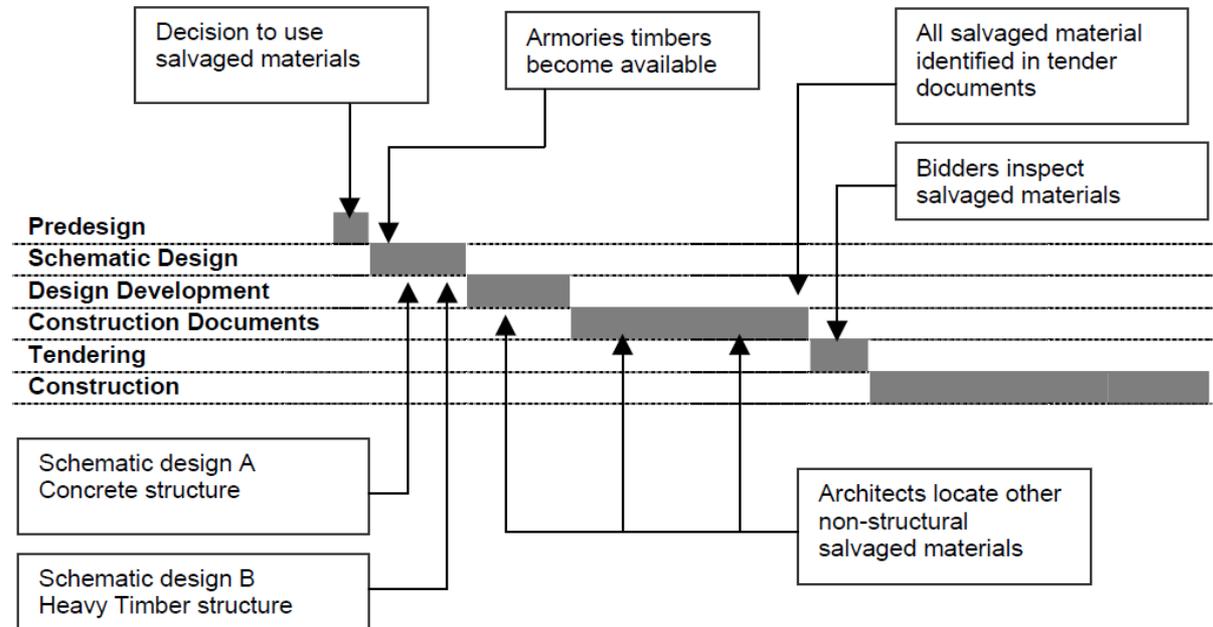


IMPLIQUER LES ACTEURS



PLANIFIER ET COORDONNER

- ✓ Localiser
- ✓ Récupérer
- ✓ Reconditionner
- ✓ Stocker
- ✓ ...



FLEXIBILITÉ

- ✓ Permettre une certaine flexibilité technique et économique
- ✓ Vérifier que les éléments réutilisés répondent aux normes et réglementations actuelles
- ✓ Réaliser un comparatif entre matériaux neufs et réutilisés en phase conception



Merci de votre attention